

L'an deux mil seize et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Hugues DE BROSSES, Stéphane CANTE, Arnaud de CERTAINES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents avec pouvoir : Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Christèle FORET donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Absent : Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14** Présents et représentés : **13**
Date de la convocation : 18 novembre 2016 Date d'affichage : 18 novembre 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 novembre 2016.

Ordre du jour

- Renouvellement autorisation signature convention avec l'AJC pour l'Accueil Ados 2015-2016

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter deux délibérations concernant le renouvellement convention Enfance Jeunesse avec la CAF et une décision modificative. Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations

N°37 : Renouvellement Autorisation signature convention avec l'AJC pour l'«Accueil Ados» 2016 - 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui renouveler l'autorisation de signer la convention avec l'AJC « Accueil Ados » pour l'année 2016-2017 pour un montant de 1 920 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire, à renouveler la convention avec l'AJC concernant « l'Accueil Ados » pour un montant de 1 920 € pour l'année 2016 - 2017.**

N°38 : Autorisation signature renouvellement contrat intercommunal Enfance Jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocations familiales de l'Ain)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le renouvellement du contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain) pour 2016 à 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain) pour 2016 à 2020.

N°39 : Décision Modificative n°2

Afin de permettre le mandatement des salaires et charges de personnel de la fin d'année il convient d'abonder le compte 6413 (personnel non titulaire) pour un montant de **1 500 €**. Cette somme sera prélevée sur le compte 022 (dépenses imprévus de fonctionnement).

Ce dépassement est lié au remplacement pendant l'arrêt de travail de Michèle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification budgétaire pour un montant total de 1 500 €.

- Débit compte 6413 + 1500
- Débit compte 022 - 1500

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Repas du CCAS le 15 décembre pour les personnes de 70 ans et plus: 42 personnes au repas + distribution de colis.

La livraison de fioul: 13 foyers livrés par Avia pour 11 800 l à 0.634 € (contre 0.69 € hors groupement). Prochaine livraison le 25 janvier 2017.

Urbanisme et environnement

A partir du 1^{er} janvier 2017 Garnerans rejoint une communauté de communes de plus de 10 000 habitants. La DDT ne devrait plus instruire les permis de construire, cette charge étant transférée à la communauté de communes. Néanmoins un article de la loi prévoit que si le seuil est dépassé suite à une fusion (ce qui est notre cas) le changement ne peut avoir lieu avant un délai d'un an soit au 1^{er} janvier 2018.

La DDT a envoyé un projet de convention pour traiter les demandes en 2017 à **l'exclusion des demandes de permis des maisons individuelles**, ce qui représente la majorité des demandes que nous avons.

Monsieur le Maire a décidé de ne pas signer la convention qui reviendrait à officiellement accepter cette exclusion des maisons individuelles. Le courrier précise d'autre part que sans réponse de notre part avant le 1^{er} décembre 2016, la DDT considèrerait notre assentiment comme acquis.

Cela nous conduira à instruire nous-même les permis des maisons individuelles.

Ajout d'un éclairage public chemin de St Cyprien au niveau de la route de Bey. Suite à la demande d'un habitant relayé par la commune, le SIEA a réalisé l'étude et le chiffrage. Le coût serait de 2 100 € HT dont 1 640,30 € à la charge de la commune.

Les riverains seront interrogés avant prise de décision.

Mur du cimetière. L'agence d'Ingénierie de l'Ain est venue expertiser le mur. Il suffit de refaire des couvertines pour sécuriser le mur.

Des travaux de curages de fossé ont été réalisés par l'entreprise Berger.

Un tilleul a été planté au croisement « des 3 peupliers ».

Un pommier d'ornement a été planté dans le jardin de l'école.

Des devis sont en cours pour le démoussage du toit au-dessus du local technique.

L'agence d'Ingénierie sera interrogée sur les solutions de traitement évitant un démoussage trop fréquent.

Le miroir au croisement RD933 – chemin de la vallée sera posé en même temps qu'une borne J13 au sol.

La vente de bois va être redémarrée.

Finances

Chiffres au 25 novembre 2016 :

75,44% des dépenses de fonctionnement hors résultat reporté (52,41 % en brut)

82,04 % en recettes de fonctionnement hors résultat reporté (52,28 % en brut)

58,85 % de dépenses d'investissement

98,38% en recettes d'investissement hors résultat reporté (39,26 % en brut)

Le faible pourcentage des dépenses d'investissement correspond au montant capitalisé du projet d'investissement et aux travaux d'accessibilité non encore réalisés.

Un gain sur les assurances 1 855 € économisés entre 2015 et 2017.

Communication fêtes et cérémonies

Cérémonie du 11 novembre s'est bien déroulée avec beaucoup du monde.

Préparation du bulletin annuel en cours.

Questions / informations diverses

Rapport d'observation de la chambre régionale des comptes sur le SIEA. Une synthèse est présentée au conseil. Le rapport est téléchargeable :

<https://correspondancejf.ccomptes.fr/linshare/download/0406407e-fcaf-4d37-b071-9fcfecabdcff>

L'évêque du diocèse de Belley Ars vient du 4 au 9 avril 2017 sur le groupement des 7 clochers.

Changement du PC de la mairie utilisé pour la comptabilité. L'ancien datait de 2009 et ne pouvait supporter la nouvelle version du logiciel de comptabilité.

Le conseil remercie Brice Ducruix pour son investissement dans l'installation du PC.

55 élèves prévus pour la rentrée 2017. Cela devrait éviter le risque de fermeture d'une classe.

La séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil le vendredi 16 décembre 2016 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.